



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 15 juin 2023

Sécheresse : alerte pour 5 zones et passage d'une zone en alerte renforcée

Depuis le déclenchement de la vigilance le 23 mars dernier, les indicateurs globaux montrent que la situation hydrologique se dégrade progressivement :

- le bulletin hydrogéologique du suivi des nappes d'eau souterraines montre des indicateurs en baisse pour le département de Loir-et-Cher.
- Après un épisode significatif en début de semaine prochaine, les prévisions de pluies attendues dans les 15 prochains jours restent faibles.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral en **alerte (DSA) pour les bassins de la Braye, la Brenne, de la Masse, des Mauves et des affluents de la Loire amont, et en alerte renforcée (DAR) pour le bassin de la Cisse amont.**

En Beauce blésoise, le seuil d'alerte est franchi, entraînant des restrictions agricoles sur ce secteur. Ainsi, les prélèvements pour l'irrigation en Beauce blésoise sont interdits du vendredi au dimanche de 12 heures à 19 heures, excepté pour les cultures maraîchères. Il n'y a pas de restrictions agricoles en Beauce Centrale.

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 23 mars dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41